

Ecrit par le 22 novembre 2024

Avignon entre dans le cercle huppé des villes de vignes urbaines



Déjà capitale des Côtes-du-Rhône, classée au patrimoine mondial de l'Unesco avec sa vigne intra-muros du Palais des Papes, Avignon rejoint désormais l'association internationale 'Urban vineyard association' (*Association des vignes urbaines*). La cité des papes rejoint ainsi Turin, Sienne, Montmartre, Venise (2 vignes), Milan, Palerme et Lyon dans cette structure internationale qui réunit les vignobles situés au cœur des villes.

« C'est grâce à nos homologues vignerons de la Butte (ndlr : Montmartre) que nous avons pu entrer en relation avec Luca Balbiano qui a créé cette association en 2019, à partir de son domaine la 'Villa della Regina' à Turin », explique le président des Compagnons des Côtes-du-Rhône, Louis Buzançais. « Grâce à ce lien supplémentaire, nous allons pouvoir développer de nouveaux circuits œnotouristiques puisque nous avons en commun des vignobles remarquables et un patrimoine culturel, historique et

Écrit par le 22 novembre 2024

gastronomique », ajoute-t-il.

« 540 ceps de 12 cépages emblématiques sur 900 m2. »

Cette Vigne du Palais des Papes a été initiée par les pontifes présents à Avignon au XIVE siècle. Replantées en 1997, les souches avaient dû être arrachées en 2013 à cause d'infiltrations dans le plafond de l'Espace Jeanne-Laurent. Depuis, en 2015, 540 ceps de 12 cépages emblématiques ont été replantés avec les cépages les plus représentés en vallée du Rhône (Grenache noir, Syrah, Carignan Cinsault, Mourvèdre, Marselan et Counoise pour les rouges, Grenache blanc, Marsanne, Roussanne, Clairette et Viognier pour les blancs) dans cette parcelle de 900 m2 qui surplombe le Rhône, le pont d'Avignon et la tour Philippe Le Bel de Villeneuve.

« Un lieu d'une valeur inestimable. »

« Le Clos de la vigne du Palais des Papes, est un lieu d'une valeur inestimable, l'un des plus beaux sites de l'Association des vignes urbaines, et porteur d'une histoire mémorable. Accueillir la vigne d'Avignon dans notre association représente une grande avancée dans l'internationalisation de notre projet », Luca Balbiano le président de l'association.

On en saura plus début mars 2021, lors de la prochaine taille de la Vigne du Palais des Papes, puisque Louis Buzançais conviera les représentants de cette association au-dessus du rocher des Doms. « Notre but est de valoriser ces vignes qui sont de véritables pépites, qui font le plaisir des yeux et des papilles. En plus de l'Italie et de la France, sans doute allons-nous aussi développer des circuits culturels, historiques, gastronomiques avec l'Allemagne et l'Autriche qui ont de magnifiques vignobles » conclut Louis Buzançais.

Contact : www.urbanvineyards.com

Avignon : et si vous preniez un verre de vin

Ecrit par le 22 novembre 2024

dans les jardins des papes cet été ?



Tous les jeudis et vendredis de l'été, [Avignon tourisme](#) et les vins des Côtes du Rhône vous convient dans les jardins du Palais des papes pour y déguster les vins des producteurs dans une ambiance musicale. Chaque semaine, les vignerons et négociants des Côtes du Rhône vous feront (re)découvrir leurs meilleures cuvées de rouges, rosés et blancs pour des dégustations entre amis dans ce lieu emblématique de la cité des papes.

Tous les jeudis et vendredis jusqu'au 11 septembre. 18h30 à 20h30. Entrée : Manutention, derrière le Palais des papes. Tarifs : 6,5/10 €. Gratuit pour les moins de 18 ans. Uniquement sur réservation au 04 32 74 32 74.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Syndicat-Côtes du Rhône.com évolue

Huit ans après sa création, le site Internet www.syndicat-cotesdurhone.com se renouvelle.

Si le principe du site reste le même avec un fil d'actualité, un grand nombre de documents utiles aux vigneronnes des Côtes du Rhône et une présentation des missions du Syndicat général, l'accès aux informations se veut plus rapide et facile.

De plus, le site est désormais « responsive », avec un affichage adapté aux smartphones et tablettes.

Pour une consultation plus facile et rapide des informations, le menu a été étendu avec davantage de sous-rubriques.

Les grandes rubriques concernent :

- **L'Actualité**, nationale, régionale et locale,
- **Le Marché** (Cours des vins hebdo, mensuel, Sorties de chais, Données clés, Alertes escroquerie...),
- **La Réglementation** (Cahiers des charges et Plans d'inspection AOC, Formulaire déclaratifs, Prix des terres, Montant des fermages...)
- **Les Services aux adhérents** : Restructuration du vignoble, Conseil en droit commercial, Conseil en droit viti-vinicole, Prestation Paie/RH, Timbre de garantie...

Une nouvelle rubrique a vu le jour, Technique & Environnement, qui donne accès à de nombreuses informations sur les projets en cours

- **HVE** : Haute valeur environnementale,
- **Biodiversité** dans le vignoble
- **Charte paysagère** environnementale des Côtes du Rhône,
- **Référentiel** stress hydrique.

Sont également disponibles des informations sur :

- **Les Aides financières** (PCAE, aides diverses...),
- **Des Chiffres clés** (Inventaire du potentiel de production, coûts de production...),
- **Des Témoignages** de vigneronnes sur leurs pratiques,
- **Des Ressources techniques** en viticulture et œnologie.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Enfin, Le Vigneron des Côtes du Rhône fait l'objet d'un onglet spécifique, avec une présentation du magazine, la publication de petites annonces, un bulletin d'abonnement...

La page d'accueil concentre les informations les plus importantes du moment, met en valeur les petites annonces et donne accès à la consultation d'un exemplaire du magazine Le Vigneron.

Elle permet également d'accéder à un agenda des manifestations et salons viticoles, à des liens utiles ou encore de contacter directement chacune des personnes travaillant au Syndicat par mail ou téléphone.

L'accès à « L'Espace Pro » n'a pas été modifié. Il est prévu de le réorganiser à l'automne 2020.

[Nouvel accès aux archives pour les abonnés au « Vigneron »](#)

Comme avant, les abonnés au « Vigneron » disposent d'un accès aux archives du magazine depuis 2009. Pour cela, il suffit de rentrer son adresse mail d'abonné et de cliquer sur « Connexion ». Le site proposera ensuite de créer un mot de passe personnalisé.

Attention, aucun mot de passe personnalisé de l'ancien site Internet n'a été conservé, il faut donc en recréer un.

En cas de problème de connexion (adresse mail non reconnue par exemple), il suffit d'envoyer un mail à le.vigneron@syndicat-cotesdurhone.com

contact [Sylvie Reboul](#)